

# Avis d'Appel Public à Concurrence

# Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Location de navires avec ou sans skipper Port concerné : La Pointe Rouge Référence dossier : MEC06-2025-PR

### Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
DGD Transition Environnementale Eau Culture et Sport
Direction Développement des Ports de Plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

#### Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Location de navires avec ou sans skipper

#### Lieu d'exécution :

Port de la Pointe Rouge, mise à disposition d'un plan d'eau pour une surface totale de 100 m², pour l'accueil de quatre (4) navires maximum, de longueur maximale 9 mètres, et d'un terre-plein non bâti pour une surface totale de 15 m².

Ce sont la longueur et la largeur maximales (comprenant les éléments démontables) qui sont retenues.

#### Localisation parcelle:

Cf plans dans Règlement de Consultation

# Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

# Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le Dossier de consultation (\*).

# (\*) Le Dossier de consultation comprend principalement :

- Le Règlement de consultation qui précise: les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.
- L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.
- L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.
- La grille tarifaire 2025.

### Retrait du dossier de consultation :

Sur https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/

# Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : 07/10/2025 à 17h00 terme de rigueur